

NAO 2013 : SERCA

COMPTE RENDU

réunion du 06 mars

Données économiques.

	2010	2011	2012	prev. 2013
ROC M€	- 4,42	- 2,52	- 2,81	-1,80
SAV		-12%	-22%	
MIP		+44%	+70%	
Multi Tec		NC	+143%	
CA			-11,4%	

Nous constatons ; La baisse du SAV dit «historique»; La forte progression des nouvelles activités qui néanmoins ne comble pas cette baisse.

Donc l'activité SAV Casino est rentable mais le groupe a décidé de changer de stratégie en réduisant les surfaces de vente à cause, entre autre, du marché internet qui se développe fortement au détriment de la vente traditionnelle.

Aujourd'hui le marché du MIP et du Multi technique a une rentabilité moindre.

SERCA perd de l'argent et n'arrivera pas à l'équilibre en 2013 comme il avait été annoncé en 2010 au début du plan ELAN.

Tant que le Groupe Casino nous consolide, il n'y aura pas de problèmes sociaux. Sauf si la direction voulait utiliser cet argument pour minimiser les NAO.

La CFDT est déjà au fait des remontées de dividendes, des frais de siège, de la facturation etc. Ce qui est déjà démontré par les audits financiers votés au CCE par la CFDT, au sujet de la dépendance de SERCA vis-à-vis du groupe Casino.

En résumé, les salariés ne doivent pas culpabiliser des mauvais résultats qui ne sont pas dûs à leur travail et leurs efforts.

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire, concerne les salaires, les conditions de travail et l'égalité homme, Femme.

Données sociales :

L'effectif continue à baisser alors que la production des techniciens augmente.

Lors de la NAO 2012, suite au constat que nous avons fait qu'il n'y avait jamais eu de promotion depuis une décennie nous avons voulu inscrire ce point en échange de notre signature.

Nous pouvons saluer l'obtention par la CFDT des **44 promotions** toutes accompagnées **d'une augmentation de salaire.**

Pour le reste les NAO ne sont que la reprise de ce qui se passe dans les autres filiales. Cette année nous aurons au maximum **1,5% d'augmentation générale**, sauf si vous êtes prêts à **vous mobiliser.**

Pour la petite histoire, en début de séance, FO n'a pas respecté les règles du nombre de personnes par délégation et dans sa grande mansuétude la délégation CFDT a accepté la présence d'une personne en plus pour la délégation FO.

Moi à la place de FO je n'aurais pas attendu que la CFDT donne son acceptation, j'aurais régularisé la situation.

Comment peut on faire respecter les règles, si on ne les respecte pas soi-même ?

Nous aurions pu leur préciser que si nous acceptons qu'ils soient plus nombreux, ils ne devaient pas s'exprimer d'avantage, mais pas d'inquiétude, ils n'ont rien dit, comme d'habitude.

Arnaud Muzard
le 11 mars 2013

